

La République Numérique, au service de l'égalité et de l'émancipation

Le numérique est reconnu comme un formidable vecteur d'évolution et de croissance. Et pourtant musique et vidéo en ligne interrogent notre exception culturelle ; les applications de chauffeurs privés émeuvent les taxis centenaires ; le partage en ligne de logements ignore nos règles fiscales.

S'il entraîne souvent une remise en question profonde de nos acquis et de nos modèles de société et d'économie, au point de parfois paraître comme une menace, le numérique pose de véritables questions de société. Il fourmille d'opportunités de développement, de croissance et de partage pour notre pays. Il peut être un réel vecteur d'égalité et d'émancipation pour nos concitoyens.

C'est en ce sens que nous devons être exigeants dans notre réflexion, pour sortir des poncifs anxiogènes de la technologie destructrice d'emploi et des réseaux sociaux nouvel opium du peuple. Le numérique est disrupteur, il vient hacker nos modes de pensée, et il doit être un outil utile au service de nos ambitions en termes d'égalité des chances, de liberté, de qualité de vie, de progrès social.

Le numérique doit sortir du numérique et pleinement s'intégrer à la société toute entière. Il ne doit pas rester un univers de passionnés, de spécialistes mais bien une source de progrès pour le plus grand nombre. Il faut donc sur ce sujet une réflexion et une ambition politique, pas seulement une série de mesures techniques.

■ Un aménagement numérique au service de l'égalité des territoires

- Réduire les inégalités d'accès au numérique

Alors que les nouvelles technologies sont devenues un outil incontournable de la vie en société, les individus et les territoires ne sont pas égaux face au numérique. Des inégalités persistent dans l'accès aux équipements, aux réseaux et surtout dans la maîtrise des usages.

Aujourd'hui, un cinquième de la population française n'a pas de connexion internet à domicile selon le dernier rapport du CREDOC. Nous devons donc être attentifs à ne pas construire une politique territoriale du numérique qui fabrique de nouveaux exclus, mais bien une politique qui favorise l'accès des personnes les plus démunies aux nouveaux usages. Nous devons ainsi combattre l'exclusion numérique aux côtés des acteurs de l'éducation, des acteurs associatifs et ne pas céder à la tentation de la fatalité.

Comme en son temps l'électrification, le déploiement du très haut débit est un enjeu d'aménagement autant que d'égalité entre les territoires et les citoyens. Supprimer les dernières zones blanches permettra de lutter contre le déclassé, l'éloignement territorial comme social de nombreuses zones rurales mais aussi urbaines. C'est précisément dans les territoires où se concentrent toutes ces inégalités qu'il convient d'agir en priorité.

- Un Plan Très Haut Débit au service des personnes, des services publics et des entreprises

Il faut donc saluer la mise en œuvre du Plan Très Haut Débit qui permettra la connexion de l'ensemble du territoire au très haut débit d'ici 2022 :

- Pour le service public : il doit permettre la modernisation du service public. Plus largement, il s'agit de faciliter l'accès aux services publics en zones rurales en liant la dématérialisation aux démarches de mutualisation des services.
- Pour les établissements scolaires : l'apport de la fibre à 8 000 établissements scolaires permettra l'expansion de méthodes éducatives numériques (dalles numériques, tablettes et autres outils pédagogiques) associées à du contenu interactif en réseau.

- Pour les entreprises : l'accès au haut débit pour tous doit permettre de stimuler la croissance en donnant accès aux PME et PMI des zones éloignées à des services nécessitant une forte bande passante.
- Pour la santé : les domaines de la santé seront aussi modifiés par le très haut débit avec la possibilité de généraliser les pratiques de médicalisation à domicile et sous surveillance même dans des zones éloignées.

S'il est indispensable d'investir dans l'aménagement du territoire, c'est une véritable politique territoriale du numérique qu'il faudra engager afin d'articuler le déploiement d'une nouvelle génération d'infrastructures et le développement des usages par les individus, les entreprises et les administrations.

■ Une école ancrée dans le réel et tournée vers l'avenir

- **Un formidable outil pour redonner aux élèves le plaisir d'apprendre**

Un des outils pour combattre la fausse fatalité de l'échec scolaire, c'est de préparer nos enfants au monde de demain, pour qu'ils en soient des acteurs et non des sujets. Chaque jeune citoyen français doit être pleinement instruit des potentialités du monde numérique qui l'entoure.

1 élève sur 5 qui entre au collège ne maîtrise pas correctement la lecture ou l'écriture. Ce chiffre à lui seul devrait mobiliser une nation entière à commencer par le commencement : priorité à l'école primaire.

Quelle honte pour notre pays d'être devenu celui où le déterminisme social joue le plus sur la réussite scolaire. L'École de la République doit redevenir celle de l'égalité des chances, de la réussite pour tous et de l'épanouissement de nouveaux talents.

Trop longtemps décriés par des métaphores animalières, et trop souvent contraints dans leur liberté pédagogique, les enseignants du primaire construisent pourtant, inventent, adaptent sans cesse pour répondre aux besoins de leurs élèves, nous ne le disons pas assez. Si nous réussissons à associer cette extraordinaire capacité d'innovation aux outils numériques modernes, nous aurons les deux atouts complémentaires qui vont rendre la réussite scolaire possible. Le numérique est un formidable outil pour redonner aux élèves le plaisir d'apprendre. Les dalles numériques, par exemple, permettent aux enseignants de travailler facilement sur la syntaxe ou la grammaire en faisant glisser les mots pour les mettre dans l'ordre ou en mettant en évidence certaines fautes.

- **Arrêtons l'informatique, passons au numérique**

Mais il ne faut pas confondre Informatique et Numérique. Depuis le milieu des années 80 et le plan Informatique Pour Tous, l'Éducation Nationale a peu fait évoluer sa réflexion sur les outils. Nous en sommes restés à l'informatique comme outil technique : traitement texte, rédaction de mails, recherches sur Internet ; ou aux exercices qui ne font que transposer sur un nouveau support ce qui se faisait sur papier ...

L'école doit faire sa mue numérique. L'outil seul n'a aucune importance. Il n'apprendra jamais rien de solide et durable aux élèves. Par contre les outils numériques sont les supports de cette nouvelle pédagogie au service des apprentissages de base, mais aussi et surtout de la différenciation, de la remédiation, du travail en autonomie ou en petit groupe. Loin d'un modèle descendant ou magistral, l'enseignant adapte sa pratique aux réalités de sa classe, aux difficultés de quelques-uns, à la réussite pour tous.

Alors que nous sommes le 2^{ème} pays au monde pour l'équipement de notre administration, la France est en retard en matière de numérique à l'école : 8^{ème} rang européen pour l'équipement de ses établissements secondaires, au 12^{ème} rang européen pour ses écoles et au 24^{ème} rang pour ce qui est de l'accès à l'outil numérique et sa maîtrise dans un contexte pédagogique.

Les ordinateurs de fond de classe et autres salles informatiques doivent être remplacés par des chariots numériques connectés avec tablettes. Nos tableaux noirs, blancs et même nos premières générations de vidéoprojecteurs interactifs doivent céder la place aux dalles numériques connectées. Le passage au numérique c'est également la mise à jour plus fréquente des manuels, des contenus interactifs donc plus attrayants, avec la possibilité d'enregistrer sa voix chez les élèves non francophones pour faciliter l'apprentissage de la langue, et beaucoup d'autres possibilités.

Le numérique n'est d'ailleurs pas seulement une opportunité de formation pour les plus jeunes, l'apparition des MOOCs (Massive Online Open Course) est une véritable chance pour les demandeurs d'emploi ou les actifs afin d'accroître le champ de ses compétences.

Les adultes d'aujourd'hui découvraient il y a peu ce qu'était d' « aller » sur Internet, les futures générations seront en permanence « dans » Internet. C'est pourquoi il est indispensable que tous les élèves, dès le plus jeune âge, apprennent à coder et soient initiés à la Programmation. Il ne s'agit pas d'en faire tous de futurs ingénieurs, mais bien de répondre au double enjeu de la compréhension et de la maîtrise des usages, de préparer les générations futures à évoluer et comprendre le monde connecté dans lequel ils vivront. Au-delà des usages, ce sont aussi les « principes » de collaboration, d'ouverture, de partage, de travail en plusieurs phases successives (itération).

■ Une source d'émancipation et d'inclusion

Si l'on perçoit souvent, lorsque l'on parle du numérique, les enjeux liés à l'aménagement du territoire et à l'éducation, notre ambition ne doit pas rester modeste. Le numérique véhicule des valeurs qui sont celles de notre modèle social (partage, collaboration...). Il peut être la source d'innovations sociales et créer de nouvelles solidarités.

- « Les jeunes des quartiers populaires sont une chance pour le numérique »

Nous devons accentuer la transversalité entre le monde du numérique et les politiques de lutte contre la précarité, de jeunesse et de politique de la ville. L'accès aux outils numériques est un pas vers l'intégration, il est source d'inclusion. Car cette République numérique doit bel et bien être au service de l'humain.

Le monde numérique recèle une formidable ressource : un monde qui ne possède pas de barrière d'entrée, appréhendable par tous, si tant est qu'on y accède et qu'on dépasse l'autocensure. Dans une époque où la recherche d'une meilleure égalité des chances reprend toute sa valeur, il nous faut œuvrer sans cesse pour proposer de nouvelles façons d'y remédier, le numérique en est une.

Pour reprendre les propos de Myriam El Khomri, Secrétaire d'État auprès du ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, chargée de la Politique de la ville : « *Le numérique est une chance pour les quartiers populaires, et les jeunes des quartiers populaires sont une chance pour le numérique* ».

Il nous faudra mieux connecter ce monde du numérique avec nos quartiers, mieux accompagner les initiatives, car cet espace de liberté et de créativité est sans a priori et permet de redistribuer les cartes. Accessibles sans prérequis sociaux ou diplôme, à la seule force de la volonté, les formations aux métiers du numérique sont source d'émancipation, d'enthousiasme et de confiance renouvelé en l'avenir.

- Une médiation vers l'e-administration

Le numérique permet aussi un renforcement de l'efficacité des services publics décentralisés grâce à la personnalisation qu'ils permettent. La France est classée au quatrième rang mondial et au premier rang européen en termes d'e-administration, d'après le dernier classement de l'ONU.

Les efforts fournis par ces services publics sont notamment portés par la circulaire de septembre 2012 sur l'usage du logiciel libre dans l'administration permettant de dynamiser de nouveaux modèles économiques et favorisant une logique de préservation d'intérêts publics.

Il sera nécessaire de mettre en œuvre un vrai travail de médiation, sur nos territoires, dans l'appropriation de ces nouveaux usages et services. Cette appropriation passe par un apprentissage basé sur des études de cas lors des formations initiales et dans le cadre de la formation continue. Il s'agit ainsi de profiter du numérique pour réformer la répartition des rôles des structures administratives, en concertation avec les agents, recentrer les services publics de proximité sur les territoires et concentrer les services d'expertise.

Au-delà des outils le numérique peut aussi apporter beaucoup à l'administration car il véhicule une culture particulière. Les organisations du numérique sont entièrement organisées autour de l'utilisateur final dans le but de lui apporter un service toujours plus efficace, simple et rapide.

■ Une inspiration pour le monde de l'économie

Contrairement aux idées reçues, la France n'est pas en retard sur la question du numérique, elle est même en avance sur ses voisins européens et a des atouts à faire valoir afin que les transformations en cours soient au service de la croissance et de l'emploi.

Le numérique permet d'offrir de nouveaux services, pour créer ou répondre aux aspirations des clients ou des usagers. Ces phénomènes ont également des effets concrets sur les organisations : un programme de recherche mené par le MIT et Capgemini Consulting a ainsi montré que les organisations ayant saisi les opportunités offertes par la transformation numérique présentaient une profitabilité supérieure de 26 %. La révolution numérique constitue une opportunité au service d'un nouveau modèle de croissance.

Pour Philippe Lemoine, Président du Forum d'Action Modernités et Président de la Fondation internet nouvelle génération, il faut mobiliser l'ensemble des acteurs et l'État doit jouer son rôle de stratège en proposant une vision ambitieuse et volontariste en la matière.

C'est d'ores et déjà le cas, notamment à travers la création de la mission French Tech qui permis, en une année seulement, la mobilisation au niveau national d'un réseau d'écosystèmes de start-ups, la labellisation de neuf Métropoles French Tech et la récente naissance d'une Agence du numérique. En janvier 2015, ce sont 120 entreprises françaises qui étaient présentes au Consumer Electronic Show de Las Vegas, faisant de la France la première délégation européenne et la cinquième délégation mondiale.

Toutes ces actions ont pour objectif de participer au rayonnement international de la France, de faire valoir ses talents pour permettre la création d'activités nouvelles et d'emplois locaux, tirant partie du numérique.

L'esprit French Tech doit être une source d'inspiration pour l'ensemble de l'économie tant il est capable de dépasser les étiquettes, les corporatismes et les habitudes. Ce sont les conditions pour travailler ensemble dans un climat d'émulation stimulant et (ré)apprendre à prendre des risques.

Plus globalement, il nous faut prendre la mesure des enjeux d'organisation du système économique que le numérique, mondialisé par nature, est en train de transformer. Un capitalisme décentralisé, proche des valeurs socialistes pour une économie sociale et écologique de marché va-t-il s'imposer ? Ou au contraire une nouvelle vague de concentration, sources d'inégalités et de crises, s'appuyant sur la puissance des géants de l'internet s'amorce-t-elle ? Le combat autour de l'ouverture des "codes" (logiciels libres) et une stratégie d'alliances internationales sont essentiels pour qu'un système décentralisé, plus concurrent, l'emporte.

■ Des données personnelles et des données d'intérêt général

La question des données personnelles est multiple : elle concerne les citoyens, l'Etat et les collectivités territoriales, mais aussi les acteurs économiques.

- Pour une libre utilisation de ses propres données personnelles

En 2010, Mark Zuckerberg, le fondateur de Facebook, prônait la fin de la vie privée. A l'opposé, exiger la propriété de nos données personnelles est une fausse bonne idée. La propriété des données numériques personnelles est un des sujets les plus soumis à contradiction, tant ce concept est autant philosophiquement compréhensible qu'il est juridiquement dangereux. Introduire une notion de propriété des données dans notre droit revient à le traiter sous l'angle patrimonial, permettant de fait leur commercialisation, voire leur vente.

A cette fausse bonne idée, il faut opposer le concept traduit de la jurisprudence Allemande de l'auto-détermination informationnelle. Il nous faudra peut-être dans le cadre de la loi lui trouver un terme plus adapté et plus compréhensible par le grand public et les utilisateurs. L'idée est de créer le droit pour chacun de décider librement de la communication et de l'utilisation des données personnelles le concernant. Chaque Français doit pouvoir prendre toute sa place dans la connaissance, la protection et l'utilisation de ses données.

La technologie offre de formidables opportunités dans l'accès à l'information et l'accès à des services de plus en plus performants qui tendent à améliorer la vie des individus. Les smartphones et les réseaux sociaux ont métamorphosé le comportement de nos concitoyens dans leur façon de consommer, de se divertir, de s'informer, d'échanger, de s'exprimer, et de travailler. L'utilisation des technologies doit pouvoir leur être facilitée tout en renforçant la protection de leurs droits.

Nos concitoyens doivent prendre pleinement conscience de l'utilisation de leurs données personnelles, notamment par la publicité ciblée, et être assurés du respect de leur vie privée. Ils doivent être davantage informés et disposer d'outils leur permettant de faire valoir leurs droits plus facilement et plus rapidement. Cela se traduit par des nouveaux droits et des nouvelles procédures.

Suite à la décision Google Spain, le droit à l'oubli doit nous porter, en articulation avec le projet de règlement européen, à clarifier le droit sur ces aspects. Il faut y ajouter le droit d'opposition sans condition en supprimant l'obligation d'avoir un motif légitime pour s'opposer à un traitement pour des données lorsqu'elles concernent des mineurs.

- **Au-delà de l'open data, créer des données publiques d'intérêt général**

La donnée est un axe majeur pour l'économie et la société. Elle permet d'évaluer et de repenser les modèles actuels, d'apporter une nouvelle source de valeur, des solutions nouvelles et d'explorer de nouveaux marchés. L'objectif est de consolider et d'étendre le régime juridique de l'ouverture des données publiques. Plusieurs avantages sont attendus pour les acteurs publics : gagner en efficacité, contribuer au développement économique et à l'amélioration de nombreux services du quotidien et faire émerger des connaissances utiles pour l'innovation.

Certaines données peuvent être qualifiées « d'intérêt général » soit parce qu'elles sont détenues par des organismes exerçant une mission d'intérêt général, soit parce que ce sont des données dont l'ouverture représente un fort enjeu d'intérêt général. L'ouverture de cette catégorie de données pourrait générer de nombreux bénéfices sur le plan économique et social, notamment en permettant l'émergence de services de la vie quotidienne, en développant la recherche et en améliorant le pilotage des politiques publiques.

Nous devons donc continuer à aller dans le sens d'une généralisation de la gratuité et de la facilité d'accès aux données publiques, comme le recommande le rapport Trojette. En particulier il faut étudier la question de l'extension des obligations actuelles d'ouvertures de données aux entités qui n'y sont pas soumises (chambres consulaires, EPIC, etc.)

Les usages que nos concitoyens, nos administrations, nos universités ou nos entreprises feront de ces nouvelles données découleront d'eux-mêmes et créeront de la valeur à partir de ces informations non exploitées aujourd'hui.

■ Le numérique au service de la démocratie

Comme bien souvent, les usages devancent les pratiques de nos politiques et de nos administrations. Nous devons donc sans cesse remettre en question nos propres pratiques pour les adapter, les améliorer.

- **Des citoyens connectés engagés**

Evidemment, la démocratie et la politique ne font pas exception à la règle : nous avons tous compris ce qu'est Internet mais nous ne mesurons pas toujours ce que la révolution numérique va changer dans notre monde. Nous sommes aussi parfois plus dans la réaction que dans la réflexion. Comme sur tous les sujets, il nous faut

du temps pour réfléchir, plutôt que d'affronter l'immédiateté des problèmes et réagir au coup par coup. Il nous faudra donc faire preuve de pédagogie afin que chacun comprenne que le numérique est un nouvel outil qui ne vient pas nécessairement tout casser et que notre écosystème doit s'adapter à la réalité numérique, voire même la devancer.

Le numérique c'est aussi une nouvelle exigence, un nouvel outil démocratique, qui revivifie le débat avec les citoyens.

Il reste d'énormes progrès à faire pour utiliser Internet afin d'améliorer les processus décisionnels, notamment législatifs. Il n'y a pas par exemple de "We The People" en France, qui permette aux internautes d'obliger le gouvernement à s'exprimer sur un sujet s'il y a assez de signatures.

Cependant la dynamique est en marche, des initiatives viennent d'ores et déjà apporter de nouveaux outils au débat démocratique. On peut par exemple citer « La fabrique de la loi » dont l'objectif est de contribuer au débat sur la qualité de notre démocratie et sur son avenir à partir d'une collaboration entre citoyens et chercheurs. Elle vise à produire des données inédites sur le fonctionnement concret de la démocratie parlementaire. D'autres initiatives plus locales telles que Citeez ou FixMaVille proposent de renouveler le lien entre les habitants et de se muer en citoyen connecté engagé.

Pour finir, la loi sur le numérique expérimentera une nouvelle ambition : celle de fabriquer la loi avec les citoyens par le biais d'une consultation numérique ouverte avant même son passage au Parlement.

- **Défendre un modèle de gouvernance du net démocratique**

Cette prochaine loi sur le numérique amorce la réflexion sur ces questions et doit pouvoir constituer un véritable modèle en Europe et au-delà. Nous devons défendre et porter nos valeurs fièrement dans le monde qui nous entoure. Car certains pays n'hésitent pas à faire s'abattre un rideau de fer numérique sur leurs populations, en filtrant les contenus. A l'opposé, un autre modèle progresse où les démocraties, pourtant garantes de l'intérêt général, n'auraient pas leur mot à dire face aux fournisseurs d'accès et aux grandes plateformes numériques qui se défont des fiscalités nationales, de l'acquis communautaire ou encore des droits sociaux durement acquis. Il ne peut y avoir, dans l'espace numérique, de régression des droits et libertés fondamentales. C'est l'immense chantier de la gouvernance du Net pour que les lois économiques ne fassent pas office d'intérêt général.

Le Parti socialiste doit amorcer sa réforme numérique, non pas par l'outil mais dans le processus même de formulation de ses ambitions, dans la création du lien entre les militants, et avec leurs élus.

De nombreux chantiers de simplification, d'open data, de transversalité des connaissances et des pratiques nous attendent.

Le numérique ne doit plus être un sujet cantonné aux pôles économiques et technologiques, ses champs d'application concernent toute la société. Les partis ont laissé la logique libérale répondre aux enjeux essentiels du monde digital. Le Parti Socialiste devra inscrire dans sa carte d'identité et dans ses propositions la question des contenus et des usages pour construire la République Numérique, vecteur de transformation sociale et d'égalité.

Premiers signataires :

Luc BELOT, Secrétaire National adjoint au Numérique et Député de Maine-et-Loire

Christophe CLERGEAU, Membre du Conseil National et 1^{er} Vice-Président de la Région des Pays de la Loire

Patrick GUEDJ, Secrétaire de section Temps Réels

Les cosignataires :

Laurence ADRIEN-BIGEON, CR et BF - Cécile ALVERGNAT, CM - Camille AMIAUD - Fatimata AMY, CG -
Beaudouin AUBRET - Bernard AUDOIN - Jean-Claude BACHELOT, CF - Jean-Paul BAQUIAST - Michel BAUJARD -
Nicolas BAYS, Député et SN - Frédéric BEATSE, CR et CF Martin BUSSY - Monique BELLANGER-HOUDEBINE -
Jean-Louis BELLARD, BF et SS - Luc BELOT, Député et SNA - François BENOITON, SF - Grégory BLANC, CG, BN
et 1^{er} Fédéral - Christophe BOUJON - Brigitte BOURGUIGNON, Députée et SN - Nicolas BRIEN, Député
suppléant, CM et SS - Michel BRILLOT, SS - Claude BRISSAUD, CM - Benjamin BUSSON - Mathias CADOT - Silvia
CAMARA-TOMBINI, CM et SS - Matthieu CAMUS - Rachel CAPRON, SF - Nicolas CHAGNY - Louis-Guy
CHARGELEGUE - Martine CHARGELEGUE - Patrick CHEVALIER - Jean-Marc CHIRON - Christophe CLERGEAU, CR
et CN - Thianar CISSE - Gérard DANTEC - Marie-Claude DE RE - Maxime DES GAYETS, CNCF - Anthony
DESCLOZIERS, CM - Yvelise DRAPPIER - Jordan ESNAULT, SS - Frédérique ESPAGNAC, Sénatrice et SN - Carole
FIANI - Michel FORGEAU - Sophie FOUCHER-MAILLARD, SF - Hugues FOURAGE, Député - Aykel GARBAA, CM et
animateur fédéral MJS - Philippe GAUDIN - Jean-Noël GAULTIER, CR - Daniel GAUTREAU, SF - Amandine
GAZEAU, CM - Jacky GLEDEL - Michel GOISLARD - Marc GOUA, Député-Maire - Jean GOUDMAND - Patrick
GUEDJ, SS - Françoise HAMEON GENTIL, CR - Razzy HAMMADI, Député - Thierry HAMON - Jean-Christophe
HENRARD, CF - Véronique HENRY - Christophe HERVOUET - Arnaud HIE, CM - Valérie HIE - Michel HOUDBINE
- Olivier HUNAULT - Sylvaine HUNAULT - Stéphane IBARRA, Député-suppléant et SS - Abdou JAMIL, SF -
Catherine JAMIL, CM et SS - Emile JOSSELIN, BF - Jean-Baptiste LALANNE - Pierre LAUGERY - Evelyne LE FLOCH
- Jean-Pierre LE SCORNET, CR et 1^{er} Fédéral - Renaud LEMAIRE, CM - Claudine LEPAGE, Sénatrice - Louis
LEPIOUPLE - Patrick LEGEAY - Nicolas LE ROUX, BF - Caroline LEDERLE, BF - Clément LETHIELLEUX, CM et SS -
Carole LEWIS - Sebastien LEWIS - Denis LIBEAU, SS - Yannick LOCHARD - Martine LONG, BF - Ludovic LUTRAND,
SS - André MARCHAND, Député-suppléant Maire - Baptiste MASCARO - Matthieu MAYER, SS - Norma MEVEL
PLA, CG - Patrice NEAU, SS - Pascal NICOLLE - Lucie MAIQUES GRYNBAUM - Moncef NOUICER - Jean-Paul
OLIVARES, Maire - Christophe OUEDRAOGO - Ludovic PERAN - Christophe PREMAT, Député - Anne-Marie
PRINET, CR - Alain PRYET - Valérie RADUTI - Monique RAMOGNINO - Daniel RAOUL, Sénateur - Fabienne
RENAUD, CR - David ROUSSEAU - Gilles SAMSON, Maire - Rachel SANTENAC, CM - Mongia SASSI - Dominique
SEGURA - Joël SOULARD, CR - Jean-Baptiste TAILLANDIER, SS - Antony TAILLEFAIT, CM - Luc TAPIE - Christine
TELLIER - Pascal TERRASSE, Député - Georges TERRIER, BF - Jean-Marc VACHER, CM et SS - Olivier VAILLANT -
Soline VAILLANT - Marie VANDOMME - Claude VAUGOYEAU - Fabrice VILLECHIEN